



## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 06.10.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** TPU POWDER

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colle thermofusible destinée aux films DTF

#### · Emploi de la substance / de la préparation

Application sur des impressions réalisées avec des imprimantes DTF sur films DTF.

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### · Producteur/fournisseur:

Hexis S.A.S

Z.I. Horizons Sud

F-34110 Frontignan

FRANCE

Tél : +33 4 67 18 66 80

Fax : +33 4 67 48 38 79

FDS@hexis.fr

##### · Service chargé des renseignements: Département Qualité Sécurité Environnement

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Standard de la société : Téléphone: +33 4 67 18 66 80.

Accessible du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30.

En dehors des heures d'ouverture de la société :

N° d'appel de l'organisme français ORFILA (I.N.R.S) : +33 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

#### · 2.3 Autres dangers

L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. Peut former des poussières à des concentrations atmosphériques combustibles. Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· **Description:** Colle sous forme de poudre

· **Composants dangereux:** néant

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### · Remarques générales:

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

##### · Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur en cas d'inhalation des fumées produites par la surchauffe ou la combustion du produit. Une exposition prolongée aux fumées peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures ou maladie ; dans ce cas, consulter un médecin.

(suite page 2)



## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 06.10.2024

**Nom du produit:** TPU POWDER

(suite de la page 1)

**· Après contact avec la peau:**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement avec de l'eau froide.

En cas de brûlure sévères, consulter un médecin. Ne pas retirer les vêtements s'ils collent à la peau. La séparation de la matière fondue et resolidifiée avec la peau exige une assistance médicale. Ne pas tenter de retirer la matière solidifiée de la peau.

**· Après contact avec les yeux:**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes en écartant bien les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Tout contact avec les matières fondues exige une assistance médicale immédiate.

**· Après ingestion:**

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le contact avec la substance fondue peut entraîner des brûlures sévères de la peau et des yeux.

**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les éventuelles brûlures comme des brûlures thermiques, après décontamination.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit****· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Le produit fondu peut provoquer des brûlures sévères. Les poussières ou fumées peuvent former des mélanges explosifs dans l'air. Cette matière peut accumuler des charges statiques par un écoulement ou agitation et peut s'enflammer sous l'effet d'une décharge statique.

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

**· 5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec le produit en fusion. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces. Ils peuvent former un mélange explosif lorsque leur concentration atmosphérique est suffisante. Éviter toute dispersion de poussières dans l'air, par exemple le nettoyage de surfaces empoussiérées à l'air comprimé). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat).

**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans l'environnement**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Fondu : Recouvrir de terre ou de sable sec. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Lorsque cela est possible, laisser la matière fondue se solidifier naturellement.

Solide : Pelleter ou balayer précautionneusement la matière déversée et la placer dans un récipient adapté. Éviter toute génération de poussières. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur.

**· 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 06.10.2024

**Nom du produit:** TPU POWDER

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Se laver soigneusement après toute manipulation.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Utiliser une ventilation et/ou des contrôles techniques adaptés pour les transformations à température élevée afin d'éviter toute exposition aux vapeurs. Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières. Empêcher toute accumulation de poussières (pour réduire au minimum le danger d'explosion). Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions.

Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion.

Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### · Stockage:

##### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans des conditions normales d'entreposage : Température comprise entre 15 °C et 25 °C et entre 30 % à 70 % d'humidité relative dans le conditionnement d'origine.

##### · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

##### · Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

#### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

##### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Contrôles techniques appropriés

Fondu : Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

##### · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

##### · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

##### · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374).

Gants de protection résistant à la chaleur

##### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 06.10.2024

**Nom du produit:** TPU POWDER

(suite de la page 3)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**
- **État physique** Solide
- **Couleur:** Blanc
- **Odeur:** Inodore
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** 110-130 °C
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
- **Inflammabilité** La substance n'est pas inflammable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Température d'auto-inflammation** >350 °C (26375-23-5 polyuréthane Y-218)
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH** Non applicable.
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
- **Dynamique:** Non applicable.
- **Solubilité**
- **l'eau:** Insoluble
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non applicable.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** >1 g/cm<sup>3</sup>
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Caractéristiques des particules** Voir point 3.

**9.2 Autres informations**

- **Aspect:**
- **Forme:** Poudre
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- **Température d'inflammation:** Non déterminé.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Teneur en solvants:**
- **Teneur en substances solides:** 100,0 %
- **Changement d'état**
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.

(suite page 5)



## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 06.10.2024

**Nom du produit:** TPU POWDER

(suite de la page 4)

<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Étincelles, flammes. Surchauffe.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides forts. Bases fortes.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Hydrocarbures

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation du système respiratoire.

(suite page 6)

FR



## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 06.10.2024

**Nom du produit:** TPU POWDER

(suite de la page 5)

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes****Autres indications:****Indications générales:** En général non polluant**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Éliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets

Élimination des déchets avec l'approbation de l'autorité locale responsable.

**Catalogue européen des déchets**

15 01 02 emballages en matières plastiques

15 01 01 emballages en papier/carton

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

**Emballages non nettoyés:****Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR, IMDG, IATA** néant**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR, IMDG, IATA** néant**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe** néant**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** néant**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

(suite page 7)

FR



## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 06.10.2024

**Nom du produit:** TPU POWDER

(suite de la page 6)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Laboratoire
- **Contact:** Département Qualité Sécurité Environnement
- **Acronymes et abréviations:**
  - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**